

ACADEMIE DE TOULOUSE

LYCEE BELLEVUE - ALBI

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 juin 2026**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 19/06/2026

Présidence de : Jean Luc DELERUE

Quorum : 13

Nombre des présents : 15

Nombre d'absents excusés : 13

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision	Page	Numéro d'acte
➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente	Pas de vote	3	
➤ Bilans pédagogiques	vote	3-4-5-6-7-8	28
➤ Contrats en conventions	vote	8	27
➤ Autorisation de recrutement des AED	Vote	9	29
➤ Modification du règlement intérieur	Pas de vote	12-13	
➤ Eléments financiers	Vote	10 11	25-26
➤ Questions diverses			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			

NOM(S) Prénom(s) et signature :

Le Président

Jean Luc DELERUE



Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DELERUE



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 29 juin 2026

FONCTION	NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLACE PAR
Chef d'établissement	M DELERUE Jean-Luc	X			
Adjoint	Mme LAUNAY Nathalie	X			
Secrétaire général	M CASADO Philippe	X			
Conseillère principale d'éducation	Mme BARRERE Sandrine	X			
Représentants des collectivités territoriales	Mme SOLIMAN Sandrine M MASSIE Rémi		X	X	
			X	X	
Représentants de la commune siège et du groupement de communes	M TARRICONE Achille M AVEROUS Grégory		X	x	
			X	X	
Personnalités qualifiées	M M				
Représentants élus des personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance et d'aide-éducateurs	Mme RAFFIER Andrine		X	X	Mme DEMAS
	Mme NOUBLI Linda	X			
	Mme MIANI Jeannine	X			
	M ROBERT Christian	X			
	Mme LHOMME Christine	X			
	Mme ROUQUET Agnès		X	X	Mme JAMMET
	Mme MALLEVIALE Nathalie		X	X	M MERCAT
Représentants élus des parents d'élèves	Mme MATHURIN Marie	X			
	Mme PORTALIER Laetitia	X			
	Mme BLONDEAU Marie-Amélie	X			
	M AMALRIC Alain	X			
	M BUR Clément		X	X	
Représentants élus des élèves	Mme MARIOJOULS Jeanne		X	X	
	M TCHAKMAK Milo		X	X	
	M GURLIAT Keanu		X	X	
	Mme NANA Nadiat		X	X	
	M BAYLE Thomas		X	X	
TOTAL DES MEMBRES du CA	25	12	13	13	3

Monsieur le proviseur ouvre la séance– Le quorum est atteint

- **Approbation du compte rendu des séances précédentes**, *(documents joints)*
- **Bilans pédagogiques du lycée**, *(Documents joints et à venir)*
- **Contrats et conventions**, *(occitalim)*
- **Autorisation de recrutement des AED**
- **Modification du règlement intérieur**
- **Eléments financiers** *(BOP 141, BOP 230, programmation voyages, règlement régional de restauration et d'hébergement)*
- **Questions diverses.** *(à présenter par écrit 48 heures avant au secrétariat de direction).*

1- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2- Bilans pédagogiques du lycée– Rapport annuel

2-1 : Bilan pédagogique (présenté par Mme la proviseure adjointe)

2-1-1 Bilan global

L'année scolaire 2025-2026 s'est inscrite dans la continuité des évolutions du lycée général et technologique tout en consolidant les dispositifs mis en œuvre ces dernières années. Les équipes pédagogiques ont poursuivi leur mobilisation afin de préparer les élèves aux nouvelles exigences du baccalauréat, notamment par l'organisation de deux sessions d'épreuves blanches dans les enseignements de spécialité, de plusieurs oraux blancs, d'une préparation renforcée au Grand Oral ainsi qu'à la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques. Ces temps d'entraînement constituent désormais un levier essentiel pour développer les compétences méthodologiques, renforcer la confiance des élèves et favoriser leur réussite aux examens.

L'orientation demeure le fil conducteur de notre projet pédagogique. Tout au long de l'année, les élèves ont bénéficié d'un accompagnement progressif leur permettant de construire un projet personnel ambitieux et réaliste. Les partenariats avec l'enseignement supérieur se sont encore renforcés grâce aux collaborations avec l'INU Champollion, l'IMT Mines Albi, les Cordées de la réussite, le dispositif Premiers Campus ou encore le programme Ambassadrices. Les nombreuses immersions dans les établissements d'enseignement supérieur, les rencontres avec des chercheurs, les conférences, les forums ainsi que la quatrième édition du Forum des anciens élèves, réunissant plus de 160 étudiants, ont constitué des temps forts particulièrement appréciés des élèves et des familles. L'accompagnement à Parcoursup a été assuré tout au long de l'année afin de sécuriser les choix d'orientation.

L'établissement poursuit également son ambition de promouvoir l'excellence et l'égalité des chances. Les excellents résultats obtenus dans plusieurs dispositifs nationaux illustrent cette dynamique : sélection et distinction aux Olympiades Européennes de Sciences Expérimentales, obtention de plusieurs bourses « Du Tarn

aux Grandes Écoles », participation au dispositif Apersup, préparation aux concours de Sciences Po ou encore développement du projet « Sciences au féminin », destiné à favoriser l'accès des jeunes filles aux études et aux carrières scientifiques. Ces actions contribuent à lutter contre l'autocensure et à élargir les perspectives d'orientation de tous les élèves.

L'année a également été marquée par une offre particulièrement riche en matière de parcours éducatifs. Les projets artistiques, culturels et sportifs (Lycéens au cinéma, festivals, ateliers lecture, théâtre, danse, Association sportive) ont favorisé l'ouverture culturelle et l'épanouissement des élèves. Le parcours citoyen a occupé une place essentielle à travers les actions menées autour des valeurs de la République, du devoir de mémoire, de l'éducation aux médias, de la prévention, de la lutte contre le harcèlement avec le programme Phare, ainsi que de l'engagement environnemental. Les échanges internationaux avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont, quant à eux, permis de développer les compétences linguistiques, l'ouverture européenne et la mobilité des élèves.

Enfin, la cité scolaire poursuit sa transformation afin d'offrir un environnement toujours plus favorable à la réussite des élèves. Après la sécurisation du site et la rénovation de plusieurs espaces de vie, le projet de réaménagement de la cour du lycée entre dans une nouvelle phase. Pensé avec une forte dimension environnementale, ce projet intègre les enjeux de biodiversité, de gestion durable des ressources, d'accessibilité et d'adaptation au changement climatique.

À travers l'ensemble de ces actions, le lycée Bellevue confirme une ambition claire : accompagner chaque élève vers la réussite scolaire, construire une orientation choisie et ambitieuse, promouvoir l'égalité des chances, développer l'esprit critique et former des citoyens éclairés, responsables et ouverts sur le monde. Ce bilan témoigne avant tout de l'engagement remarquable des équipes pédagogiques, éducatives et administratives au service de la réussite de tous les élèves.

2-1-2 CESCE :

Le Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) poursuit la structuration d'un parcours éducatif cohérent pour l'ensemble des élèves du lycée Bellevue. L'objectif est de garantir, de la classe de seconde à la terminale, un socle commun d'actions en matière de santé, de citoyenneté et de développement durable, tout en renforçant les partenariats institutionnels et associatifs et en développant des projets interdisciplinaires.

Une politique ambitieuse d'éducation à la santé

Les actions de prévention conduites ces dernières années sont désormais inscrites dans la durée. Les interventions consacrées au don d'organes, de moelle osseuse et de sang sont pérennisées auprès de tous les élèves de terminale, tandis que les actions de prévention des addictions, de promotion de l'estime de soi et d'accompagnement du bien-être des élèves sont appelées à être élargies.

L'année 2026-2027 sera également marquée par la mise en œuvre progressive du programme EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité). Ce parcours, construit en articulation avec les enseignements disciplinaires, permettra d'aborder de manière progressive les questions liées à la santé, au consentement, à la prévention des violences, aux discriminations, à l'égalité entre les filles et les garçons ainsi qu'au respect de chacun. Les interventions du Planning Familial, de la gendarmerie, les ressources documentaires du CDI et les séquences pédagogiques disciplinaires contribueront à assurer une approche cohérente, scientifique et éducative de ces thématiques.

Former des citoyens responsables et engagés

Le parcours citoyen constitue un axe majeur du projet du CESCE. La consolidation du programme Phare, les actions de prévention du harcèlement, les questionnaires annuels sur le climat scolaire, les Semaines de la démocratie scolaire, le développement du mentorat avec l'AFEV ainsi que les nombreuses actions solidaires participent au développement de l'engagement des élèves. Le lycée poursuivra également le déploiement du GPDS afin de prévenir le décrochage scolaire et accompagner les élèves les plus fragiles.

Les projets liés aux valeurs de la République, à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre les violences intrafamiliales, au devoir de mémoire et à l'éducation aux médias seront renforcés. Ils visent à développer l'esprit critique, le respect de l'autre et la compréhension des enjeux démocratiques contemporains. Les excellents résultats obtenus au Concours National de la Résistance et de la Déportation illustrent pleinement cette dynamique éducative.

Promouvoir l'égalité des chances et les vocations scientifiques

Le projet « Sciences au féminin » constitue l'une des actions emblématiques du CESCE. Expositions, conférences de chercheuses, immersion à l'INU Champollion, interventions de l'association Femmes & Sciences, partenariat avec IMT Mines Albi, participation aux programmes Ambassadrices, Opération Monge, #GENIUS, « Du Tarn aux Grandes Écoles » ou encore réalisation de pages Wikipédia consacrées à des femmes scientifiques concourent à lutter contre les stéréotypes de genre et à encourager davantage de jeunes, notamment de jeunes filles, à envisager des études scientifiques ambitieuses.

Développer une culture du développement durable (intervention de M Mercat- référent EDD)

Enfin, le CESCE poursuit son engagement en faveur du développement durable à travers le projet « Bien vivre au lycée », les Aires Terrestres Éducatives, les actions en faveur de la biodiversité, la participation à la COP Climat lycéenne, les projets menés avec les établissements partenaires ainsi que les différentes manifestations consacrées à l'éducation à l'environnement. Ces actions permettent aux élèves de devenir pleinement acteurs de la transition écologique au sein de leur établissement.

Par la cohérence de son parcours, la diversité des actions proposées et la qualité des partenariats développés, le CESCE s'affirme comme un levier essentiel de la politique éducative du lycée Bellevue. Il contribue pleinement à la réussite des élèves en favorisant leur santé, leur engagement citoyen, leur ouverture culturelle et scientifique ainsi que leur préparation aux grands enjeux de la société de demain.

2-1-3 : Le programme Evars

Dans le cadre de la généralisation de l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS), le lycée Bellevue met en place un parcours structuré et progressif destiné à l'ensemble des élèves de la seconde à la terminale. Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations nationales et vise à accompagner les jeunes dans leur construction personnelle, leur santé, leur vie relationnelle et leur apprentissage de la citoyenneté.

Le parcours repose sur trois axes complémentaires, adaptés à chaque niveau de scolarité : apprendre à mieux se connaître et prendre soin de sa santé, construire des relations fondées sur le respect et le consentement, et trouver sa place dans la société en développant l'esprit critique, le respect des autres et la responsabilité. Les contenus sont progressivement approfondis au fil des trois années du lycée afin de tenir compte de l'âge, de la maturité et des besoins des élèves. Le projet s'appuie sur une approche résolument transversale. Les enseignements disciplinaires, notamment les Sciences de la Vie et de la Terre, les Sciences Numériques et Technologie, le français ainsi que les enseignements de la série STL, contribuent à l'acquisition de connaissances scientifiques relatives au corps humain, à la reproduction, à la contraception, à la prévention des infections sexuellement transmissibles, aux addictions ou encore aux usages responsables du numérique. Ces apprentissages sont complétés par des interventions de partenaires spécialisés tels que le Planning Familial, la Gendarmerie nationale ou la Police nationale, garantissant une information fiable et adaptée aux adolescents. Au-delà des connaissances, l'EVARS poursuit des objectifs éducatifs essentiels : développer l'estime de soi, favoriser le respect mutuel, prévenir les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et permettre à chaque élève de construire des relations équilibrées et respectueuses. Cette démarche contribue également à renforcer les compétences psychosociales, désormais reconnues comme un facteur essentiel de réussite scolaire et de bien-être.

Le projet mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les actions pédagogiques sont complétées par une politique documentaire au CDI, avec la mise à disposition de ressources variées (ouvrages, bandes dessinées, expositions thématiques) favorisant l'information, la réflexion et le dialogue. Elles s'articulent également avec les autres dispositifs de prévention conduits dans l'établissement, notamment le programme Phare de lutte contre le harcèlement et les actions de promotion de la santé.

Une première phase de concertation a permis de définir une programmation pluriannuelle qui sera consolidée dès la rentrée 2026-2027. Coordonné par Mme Carozza et Mme Fénicié, ce projet a vocation à devenir un parcours de référence pour tous les élèves du lycée Bellevue. Il traduit la volonté de l'établissement de proposer une éducation globale, conciliant réussite scolaire, santé, épanouissement personnel, respect d'autrui et formation de citoyens responsables.

2-2 : Bilan CDI (présenté par M le proviseur à l'appui des documents transmis par la documentaliste) -

Le CDI a connu en 2025-2026 une fréquentation régulière et soutenue, avec environ 150 élèves par jour, tout en accueillant de nombreuses séances pédagogiques et projets disciplinaires. L'année est marquée par une hausse des prêts, avec 859 prêts élèves et 155 prêts enseignants, ce qui confirme un regain de lecture depuis l'après-Covid.

Gestion documentaire

Le fonds documentaire a été enrichi par des acquisitions variées, notamment en littérature, BD, mangas, théâtre, documentaires et essais, pour un total de 3199 € de livres entre septembre 2025 et mai 2026.

Le budget périodique s'élève à 2174 €, et l'offre numérique reste accessible à l'ensemble de la communauté éducative via plusieurs ressources en ligne.

Actions pédagogiques

De nombreux projets ont été menés en lien avec les enseignements, les programmes et des partenaires culturels locaux.

Parmi les actions marquantes figurent le prix Envie d'Lire, le Prix Social BD, Lycéens au cinéma, le festival du cinéma européen de Gaillac, Ecris ta série, des projets autour du théâtre, de la lecture, de la presse et des podcasts.

Éducation aux médias

Un travail régulier a été conduit en EMI-EMC autour de la recherche d'information, de l'analyse de la presse, de l'image, de l'oral et de l'écriture journalistique.

Le CDI a aussi accompagné les élèves dans les préparations au Grand oral, les productions audio et radio, ainsi que dans la semaine de la presse.

Communication et culture

La documentaliste a joué un rôle de référente culture, en coordonnant notamment le dispositif Lycéens au cinéma, la gestion de l'agenda culturel et la mise en valeur des actions menées dans l'établissement.

L'année a également été marquée par une communication régulière sur les nouveautés, les sorties culturelles et les ressources disponibles, malgré des contraintes budgétaires sur le Pass Culture.

Axes pour 2026-2027

Les priorités annoncées sont de poursuivre et consolider les projets existants, renforcer les partenariats culturels et développer davantage les liens collège-lycée.

L'établissement souhaite aussi maintenir les actions autour de la lecture, du cinéma, du théâtre, des médias et des podcasts, en cohérence avec les enjeux éducatifs et culturels du lycée

2-3 : Bilan de l'infirmier 2025-2026

L'infirmier a assuré cette année une prise en charge importante des élèves du lycée et du collège, avec une activité soutenue, des consultations nombreuses et un accompagnement individualisé des situations de santé, de mal-être et de vulnérabilité.

Le travail repose sur une organisation rigoureuse, en lien étroit avec l'équipe éducative, la vie scolaire, les CPE, le médecin scolaire et les partenaires extérieurs.

Lycée

Au lycée, l'infirmier a accueilli 749 élèves, avec 30 PAI actualisés et 4 PPS.

951 consultations infirmières ont été enregistrées, avec une dominante de douleurs, de malaises et de mal-être, et une part importante de réponses soignantes, d'orientation ou d'accompagnement psychologique selon les situations.

Prévention et santé

L'année a été marquée par plusieurs actions de prévention et d'éducation à la santé, notamment sur les addictions, les écrans, le protoxyde d'azote et l'EVARS.

Des interventions ont été menées auprès des élèves de lycée, avec une attention particulière portée à l'égalité, à la prévention du harcèlement, aux violences sexistes et sexuelles, et au développement de l'esprit critique.

Suivi et partenariats

La cellule de veille a joué un rôle central dans le repérage et le suivi des élèves en difficulté, avec des réunions régulières et un travail pluridisciplinaire.

Les échanges avec les CPE, assistants d'éducation, parents et professionnels de santé ont permis de mettre en place des réponses adaptées, notamment pour les situations de mal-être, de décrochage ou de danger.

Perspectives

Pour 2026-2027, l'arrivée d'un poste d'infirmier au collège devrait modifier l'organisation du service. Le bilan souligne aussi la nécessité d'un outil informatique plus adapté que le logiciel LIEN et d'une clarification des missions de l'infirmier scolaire.

2-4 : UNSS – Association sportive

Mme Lhomme intervient à la demande de Monsieur le Proviseur

Bilan de l'AS 2025-2026

L'Association sportive du lycée Bellevue a réuni 190 licenciés cette année, avec une participation quasi stable par rapport à l'an dernier.

L'encadrement a été assuré par 3 enseignants du lycée, et l'offre d'activités est restée riche et variée tout au long de l'année.

Activités proposées

L'AS a organisé 6 entraînements hebdomadaires en intra-muros autour du volley-ball, badminton, futsal, circuit training, escalade et préparation à la lycéenne.

Un entraînement natation a également été proposé en lien avec le lycée Lapérouse dans le cadre d'une convention UNSS.

Participation et sorties

La fréquentation a été globalement satisfaisante, avec une bonne assiduité des élèves inscrits aux entraînements.

L'année a aussi été marquée par 24 sorties organisées, du niveau district jusqu'au niveau inter-académique, représentant 318 participations d'élèves.

Résultats sportifs

Les résultats sportifs ont été de bon niveau, avec notamment une belle performance de l'équipe masculine de volley-ball, qualifiée jusqu'à la phase inter-académique.

Le document souligne également l'investissement des élèves dans les différentes rencontres et le dynamisme général de l'association.

Enjeux pour la suite

Le bilan met en avant la stabilité de l'effectif, la diversité des pratiques et la qualité de l'engagement des élèves.

Il montre que l'AS reste un espace important de sport scolaire, de convivialité et de représentation du lycée.

Vote : Rapport pédagogique de l'établissement : Unanimité 15 – ACTE 28

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Conventions

3-1 : Convention «occitalim »

La conclusion de la présente convention permet à l'adhérent d'avoir recours aux services d'achat centralisés proposés par le GIP Occit'Alim, agissant en tant que Centrale d'achat.

Lorsqu'il a recours aux prestations de services d'achat centralisés proposés par le GIP Occit'Alim (accès à un contrat conclu ou à conclure), l'adhérent est, conformément à l'article L 2113-4 du code de la commande publique, considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et mise en concurrence au titre de la réglementation applicable aux marchés publics.

Toutefois, il demeure responsable du respect des dispositions du code de la commande publique pour les opérations d'exécution du marché public dont il se charge lui-même.

La signature de la présente convention n'emporte pas obligation pour l'adhérent de recourir au GIP Occit'Alim pour tout nouveau besoin. L'Adhérent s'engage à exécuter le(s) contrat(s) conclu(s) par le GIP Occit'Alim au(x)quel(s) il a accès conformément à leurs dispositions

Vote : Convention Occitalim - Adopté à l'unanimité 15 – Acte27

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION 0

4-éléments financiers

4-1 : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Département : **TARN**
N° : **0810005 R**
Etablissement : **Lycée Bellevue ALBI**

GRADE	MOYENS DE SURVEILLANCE	Autres moyens attribués en 2026/2027
AED 2 nd degré TOTAL en ETP	10,25	

Albi, le 25 juin 2026

La directrice académique du Tarn
Marie-Claire DUPRAT

Le CA autorise le chef d'établissement à recruter les personnels de Droit Public dans le cadre des missions de surveillance et d'éducation.

Une question est formulée par M Mercat qui s'interroge sur le fait que le proviseur n'ait pas accepté la fille d'un représentant syndical en parlant de discrimination. Monsieur le proviseur indique que si Monsieur Mercat souhaitait poser une question diverse, il avait toute la liberté pour le faire, ce qui n'a pas été fait. Monsieur le proviseur précise que c'est lui qui signe les contrats et que les candidats non retenus seront destinataires d'un courrier leur notifiant le refus.

Monsieur Robert explique par ailleurs que le sujet des AED est un sujet important notamment d'un point de vue statutaire

Vote : Autorisation de recrutement des personnels de droit public- Adopté à l'unanimité 15 – Acte29

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4-2 crédits pédagogiques

Après prise en compte des effectifs élèves constatés et de la moyenne académique de reliquat par élève, de l'enveloppe académique octroyée et du montant des reliquats de votre établissement, je vous communique le montant de l'enveloppe globalisée qui est attribuée à votre établissement sur le BOP 141 pour l'année scolaire 2026-2027.

	BOP 141
Montant total des crédits pédagogiques alloués (renouvellement des manuels scolaires de 5ème, droits de reprographie, stages en entreprise, carnets de correspondance, prise en charge des frais CNED, etc.).	1 507 €

4-3 Fonds sociaux

La DGESCO a procédé à des délégations d'enveloppes de crédits aux académies, en s'appuyant sur l'analyse des reliquats des comptes financiers des établissements, notamment les crédits globalisés du BOP 141, enseignement scolaire public du second degré et les fonds sociaux du BOP 230, vie de l'élève.

Au plan académique, le volume des reliquats au 31 décembre 2025 pour les fonds sociaux s'élève à 1,3 millions d'euros.

A partir des éléments fournis pour votre établissement, le compte financier fait apparaître des reliquats au 31/12/2025 pour les fonds sociaux (BOP 230) à hauteur de : **2 051,00 €**.

Aussi, au regard des effectifs élèves, de l'enveloppe académique octroyée et du montant des reliquats de votre établissement, je vous informe qu'une subvention d'un montant de **2 835 €** vous est allouée au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Je vous invite à vous rapprocher des assistants de service social dont l'expertise pourra accompagner l'étude des besoins de votre établissement.

Cette notification vaut pièce justificative pour l'agent comptable.

Vote : Fonds sociaux et montant des crédits pédagogiques alloués (bop 141 et 230) - Adopté à l'unanimité- – Acte26

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4-4 Règlement régional du service de restauration (annexe 10)

La Région Occitanie fait de la restauration scolaire et de l'hébergement en lycée un levier essentiel de réussite, de bien-être et d'égalité des chances.

Elle porte une ambition forte : permettre à chaque jeune d'accéder à une alimentation saine, équilibrée, de qualité et durable, ainsi qu'à des conditions d'hébergement favorables à la réussite scolaire et à l'épanouissement.

À travers ce règlement, la Région s'engage à :

- garantir une restauration accessible à tous ;
- proposer des repas de qualité, privilégiant les produits locaux, durables et de saison ;
- soutenir les filières agricoles régionales ;
- réduire le gaspillage alimentaire ;
- assurer une information claire et transparente ;
- offrir un accueil en internat respectueux, sécurisé et inclusif.

Le service de restauration et d'hébergement, bien que facultatif, respecte les principes du service public : égalité d'accès, continuité, neutralité, laïcité et adaptation aux besoins des usagers.

Ce règlement précise les règles applicables et les droits de chacun au sein des services de restauration et d'hébergement des établissements scolaires relevant de la compétence régionale.

Pas de vote : Ce règlement régional est supposé être accepté par les familles à l'inscription au service annexe d'hébergement

4-5 programmation des voyages scolaires



Lycée Bellevue
Albi

PROGRAMMATION ANNUELLE VOYAGES FACULTATIFS

2027

Destination	Projet	Professeur organisateur	Public - Elèves	Dates	Montant total du projet	Participation famille	Total familles	Participation lycée	Part Région	Autre participation	Nbre d'élèves	Nbre profs
MARSEILLE	Echange linguistique et culturel	Mme KATAEVA	Russisants	06/01 au 08/01/2027	2 839,00 €	123,00 €	2 468,00 €	370,00 €			20	3
PADERBORN	Echange linguistique et culturel	Mme JAMMET	Germanistes	25/02 au 05/03/2027	9 150,00 €	351,00 €	8 424,00 €				4*	1
BATH	Voyage section européenne anglais	Mme CHOLLET-GODARD	2 ^{de} et 1 ^{ère}	28/03 au 02/04/2027	30 000,00 €	500,00 €				MDL	50	4
GERONE	Séjour ou échange scolaire section européenne	M.MATOSES	2 ^{de} et 1 ^{ère}	mai-27							30	2
SARAGOSSE	Echange section européenne	M.ARAGONES	1 ^{ère}	mai-27							15	2
BITONTO	Echange linguistique et culturel	Mme MIANI	Italianistes	A déterminer							59	2

*: 4 lycéens pour 20 collégiens

Vote : Programmation des voyages scolaires – Adopté à l'unanimité 15 – Acte 25

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Règlement intérieur – modifications CA du 29 juin.

B- LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES PAGE 13

I. –Des sanctions peuvent être prononcées en cas de manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et notamment en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens.

L'échelle des sanctions (article R.511-13 du code de l'éducation) est la suivante :

1° l'avertissement.

2° le blâme.

3° la mesure de responsabilisation

4° l'exclusion temporaire de la classe. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours.

5° l'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours.

Après une exclusion temporaire pour des faits de violence, une période probatoire sera instaurée. Les élèves réintégrant l'établissement feront l'objet d'une attention particulière pour faire le point sur leur situation et mesurer ainsi la compréhension de la sanction et l'amélioration du comportement :

-contrat de vie scolaire

-tutorat avec un adulte référent ou un autre élève

-mesure de réparation en cas de dégradation d'un bien

-accompagnement (travail de la classe remis, suivi assuré sur l'ENT, etc...)

-avant le retour de l'élève en classe, entretien avec l'élève ou la famille

D – ÉVALUATION page 8

Le lycée Bellevue inscrit ses modalités d'évaluation du cycle terminal dans le respect du BO du 28/07/2021.

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant aux programmes et figurant dans l'emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

Quand un professeur donne à ses élèves un travail personnel à réaliser en autonomie, il fixe la date à laquelle le travail doit lui être remis. Dans le cas où un élève le lui demanderait, le professeur peut, lorsque les raisons lui paraissent recevables, accorder un délai supplémentaire.

En cas d'absence à un contrôle écrit ou oral, le professeur se réserve le droit de faire effectuer ce contrôle à l'élève dès son retour en classe ou le mercredi après-midi

Organisation d'une évaluation de rattrapage en cas de moyenne périodique non représentative

C'est l'enseignant qui détermine, en fonction des évaluations réalisées, si la moyenne périodique d'un élève est représentative de son niveau.

Lorsque la moyenne périodique **ne peut être considérée comme représentative**, notamment en raison d'absences justifiées ou d'un nombre insuffisant d'évaluations, des mesures de rattrapage sont mises en place.

1. Absence ponctuelle à une évaluation :

Un devoir de rattrapage pourra être proposé à l'élève concerné afin de compenser l'évaluation manquée, sous réserve de justification de l'absence.

2. Moyenne non représentative en raison d'absences répétées aux évaluations sur l'ensemble de la période :

Une seule évaluation de rattrapage pourra être organisée, après décision de l'enseignant concerné. Cette évaluation, considérée comme un examen ponctuel, donnera lieu à une convocation formelle. Elle aura pour objectif d'établir une note représentative au titre de la période considérée.

Ces dispositions visent à garantir l'équité dans l'évaluation des élèves, tout en assurant la prise en compte des situations individuelles.

Organisation d'une « évaluation de remplacement » dans le cas d'une moyenne annuelle non représentative

Si malgré les évaluations de rattrapage proposées par l'enseignant, une ou des moyennes périodiques sont considérées par le conseil de classe comme ne permettant pas la constitution d'une moyenne annuelle représentative, **y compris pour des absences dûment justifiées**, alors l'élève est convoqué (convocation examen) à une « évaluation de remplacement » avant la fin de l'année scolaire. La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle

Le cas de la fraude

La gestion des situations de fraude lors d'une évaluation relevant du contrôle continu, à la différence de celle des épreuves terminales prévue par les dispositions des articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation, relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement. Il appartient au chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, de prévoir les suites disciplinaires éventuelles et les conséquences sur l'évaluation concernée (incidence sur la notation de la copie ou nécessité de remédiation).

La fraude au contrôle continu, comme aux examens, c'est garder son téléphone sur soi, même éteint, utiliser un objet connecté, utiliser internet ou une IA, copier sur son voisin, utiliser une antisèche ou un document non autorisé, utiliser un texte en faisant croire qu'on en est l'auteur sans citer ses sources.

Au lycée, les élèves peuvent utiliser les IA génératives de manière autonome dans un cadre d'apprentissage et de formation **explicitement défini par l'enseignant**. Cependant, l'utilisation d'une IA générative pour réaliser un devoir scolaire, **sans autorisation explicite et sans un travail personnel d'appropriation, constitue une fraude.**

Monsieur Amalric souhaite savoir si le CVL a été consulté. Cela n'a pas été le cas. Monsieur le Proviseur réunira donc le CVL pour consultation et leur présentera cette modification.

A l'issue des débats, Monsieur le Proviseur tenait à saluer l'action de Madame la proviseure adjointe qui va prendre le poste de principale à Coufouleux. Il la remercie pour son engagement.